



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 10 octobre 2024 à 11 h 05 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Olivia Gninhi, Mélisa Ferreira, Jade Lepage-Thériault, attachées politiques et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Stéphan Amyot, M^e Benjamin Beauchamp, Geneviève Leduc, Marie-Hélène Rivard, Luc St-Arnaud et Mychelle Vaive.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2024-757

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2024-758

Abrogée par la résolution
numéro CM-2024-996 du
2024-12-12

CESSION EN EMPHYTÉOSE - VILLAGE D'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE SUR LE SITE DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN - TRANSITION QUÉBEC ET ABROGATION DES RÉOLUTIONS NUMÉROS CM-2024-476 ET CM-2024-569 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 428 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, étant le site de l'aréna Robert-Guertin situé au 125, rue de Carillon;

CONSIDÉRANT QUE devant l'urgence de la situation d'itinérance sur le territoire de la ville de Gatineau, l'organisme à but non lucratif Transition Québec souhaite ériger un village d'hébergement transitoire et temporaire, composé de conteneurs maritimes neufs transformés, qui pourra accueillir jusqu'à 100 personnes vivant en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire appuyer ce projet et, conséquemment, soutenir la lutte contre l'itinérance en cédant en emphytéose à l'organisme Transition Québec une partie du site de l'aréna Robert-Guertin pour la construction du village d'hébergement transitoire;

CONSIDÉRANT QUE l'immatriculation de nouveaux lots est requise afin d'inscrire au Bureau de la publicité des droits la cession en emphytéose, la Ville et Transition Québec s'engagent à signer une cession en emphytéose, dès l'inscription du nouveau lot au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-676 du 10 octobre 2024, ce conseil :

- cède en emphytéose à Transition Québec une partie du lot 5 428 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 8 762,22 m², pour lequel un nouveau lot sera immatriculé au cadastre du Québec incessamment;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tous les documents relatifs à une cession en emphytéose substantiellement conforme à la promesse de cession en emphytéose jointe à la présente résolution et dont les principaux éléments sont les suivants :
 - Transition Québec aura l'obligation d'améliorer le terrain cédé, en y érigeant un ensemble immobilier destiné à être utilisé pour l'hébergement temporaire de personnes en situation d'itinérance. Les améliorations incluent notamment la construction d'un système d'aqueduc, l'installation et le raccord de conteneurs maritimes habitables, ainsi que l'aménagement paysager du terrain;
 - La cession en emphytéose sera consentie à titre gratuit;
 - La cession en emphytéose sera consentie pour une période de 10 ans à compter de la signature de l'acte notarié.
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- abroge les résolutions numéros CM-2024-476 et CM-2024-569;
- retire le caractère public d'une partie du lot 5 428 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 8 762,22 m², pour lequel un nouveau lot sera immatriculé au cadastre du Québec incessamment.

Adoptée

CM-2024-759

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET VILLAGE TRANSITION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transition Québec a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour desservir le projet Village Transition;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et l'organisme Transition Québec afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Village Transition :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-677 du 10 octobre 2024, ce conseil :

- accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'organisme Transition Québec concernant le projet Village Transition, montré aux plans d'ensemble préparés par la firme CIMA+, s.e.n.c., portant le numéro G-2024-037-02 1/2;
- ratifie la requête présentée par l'organisme précité pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (Règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis pour desservir le projet;
- avise le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- avise le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui lui seront cédés, s'il y a lieu, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- atteste que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- autorise l'organisme précité à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+, s.e.n.c.;
- entérine la demande de l'organisme précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+, s.e.n.c. et que la dépense en découlant soit assumée par cet organisme;
- exige que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CM-2024-760

Abrogée par la résolution
numéro CM-2024-991 du
10 décembre 2024

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE CONTRIBUTION MUNICIPALE À
TRANSITION QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Transition Québec souhaite collaborer avec la Ville et a une mission qui est directement en lien avec les objectifs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'un Cadre de référence municipal en itinérance (CM-2020-598) et qu'elle souhaite assurer le développement de partenariats et de concertations internes et externes visant la cohérence des actions et la complémentarité de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 1 du Cadre de référence municipal en itinérance vise à avoir un toit convenable pour tous et à trouver des réponses aux enjeux entourant l'accès et le maintien en logement;

CONSIDÉRANT QUE la crise du logement dans la région exacerbe la situation de l'itinérance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît Transition Québec comme un partenaire privilégié afin de réduire la pression sur le continuum de services, en offrant une solution pour soutenir les citoyennes et citoyens les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à soutenir Transition Québec pour la mise en œuvre du projet Village Transition qui vise à créer un espace de vie adapté aux besoins des personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2023-563, du 4 juillet 2023, a autorisé l'affectation à partir des surplus excédentaires, d'une somme de 5 000 000 \$ à la réserve « Aide à l'itinérance », afin d'investir sur différentes actions en itinérance;

CONSIDÉRANT QUE Transition Québec est soumise aux exigences particulières de reddition de compte financière du vérificateur général, conformément aux articles 107.9 et 107.7 de la *Loi sur les cités et villes* :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-678 du 10 octobre 2024, ce conseil :

- approuve le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et Transition Québec substantiellement conforme au projet joint en annexe;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente pour les années 2024-2025 avec Transition Québec, joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- autorise le trésorier à puiser la somme de 1,5 M\$ à même la réserve de 5 M\$ d'aide à l'itinérance afin de financer le protocole d'entente;
- autorise le trésorier à émettre les chèques à Transition Québec, responsable du protocole d'entente mentionné ci-dessus ainsi que selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec Transition Québec, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2024.

Adoptée

CM-2024-761

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 19.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière